

Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ)

Politique relative à l'attribution des per diem et aux remboursements autorisés dans le cadre du Programme de stages internationaux pour les jeunes d'Alternatives

Janvier 2019

1. La présente politique s'applique aux participant.es au *Programme de stages internationaux pour la jeunesse (PSIJ)* qui ont signé leur contrat avec Alternatives et participent pleinement aux activités décrites dans celui-ci.

2.1 Les dépenses autorisées et qui seront remboursées incluent, de manière exhaustive, les dépenses suivantes :

- **Les coûts liés au visa.** Dans le cadre du programme, Alternatives s'engage, dans la mesure du possible, à prendre en charge les démarches menant à l'obtention du visa nécessaire pour rester six mois dans le pays d'accueil. Dans certains cas, le.la participant.e doit néanmoins procéder lui-même à certaines étapes de ce processus. Dans ce contexte, Alternatives remboursera :
 - Le coût du déplacement pour se rendre à l'ambassade du pays d'accueil si nécessaire (par exemple, le coût du trajet Montréal-Ottawa) ;
 - Les taxes exigées à l'arrivée à l'aéroport ;
 - Le coût du visa s'il est obtenu suite à une demande en ligne ;
 - Les coûts de l'extension du visa si nécessaire, incluant les dépenses liées à la sortie du pays pour renouveler le droit de résidence.
- **Les coûts liés aux vaccins.** Alternatives financera jusqu'à 200\$ de frais de vaccins. Ce montant n'inclut pas le coût de la consultation à la clinique du voyage, les médicaments oraux et les vaccins de routine qui doivent être reçus au Canada ;
- **Le coût du trajet vers Montréal.** Au moment de la formation pré-départ obligatoire, le coût du transport vers Montréal sera remboursé aux participant.es qui en font la demande et qui vivent à l'extérieur de Montréal ;
- **Le coût du transport de l'aéroport** vers le logement une fois arrivé au pays ;
- Les frais encourus par les **transferts monétaires internationaux** servant à payer les loyers.

Dans tous les cas, les dépenses autorisées seront remboursées uniquement sur réception de la facture originale.

2.2 Voici quelques exemples de dépenses non remboursables sauf si elles sont approuvées :

- Le coût du trajet en taxi vers le bureau d'immigration qui émettra l'extension de visa une fois sur place ;
- Le coût du formulaire médical exigé ;
- Le coût du rendez-vous avec un spécialiste de la santé. Des références vers des cliniques sans rendez-vous qui n'exigent pas de frais pour émettre le formulaire ou procéder à une consultation médicale peuvent être fournies sur demande.

3.1 Le *per diem* attribué aux participant.es est déterminé en fonction du coût de la vie dans chacun des pays hôtes. Les montants des *per diem* sont les suivants :

Costa Rica	30\$/jour	Tunisie	25\$/jour
Colombie	25\$/jour	Sri Lanka	20\$/jour
Afrique du Sud	30\$/jour	Philippines	25\$/jour
Ouganda	30\$/jour	Malaisie	25\$/jour
Cameroun	20\$/jour		

3.2 Le *per diem* **couvre** les dépenses quotidiennes suivantes :

- **L'alimentation**, à raison de trois repas par jour. Nous nous attendons à ce que les participant.es utilisent les cuisines mises à leur disposition pour cuisiner leur repas ;
- **Les communications interpersonnelles**. À leur arrivée, les participant.es doivent s'acheter une carte SIM fonctionnelle dans leur pays d'accueil et nous communiquer leur numéro de téléphone ;
- **Le transport**, y compris les déplacements entre le logement et le lieu de travail.

Les *per diem* seront versés en trois paiements au courant du séjour, soit au premier jour, au deuxième mois et au quatrième mois.

4. Alternatives s'engage à fournir aux participant.es les éléments suivants :

- **Le billet d'avion aller-retour** pour le pays d'accueil ainsi que le billet d'avion pour sortir du pays si le renouvellement du visa le nécessite ;
- **Le logement** des participant.es dans leur pays d'accueil. Le logement correspond aux normes de sécurité et d'hébergement courantes dans le pays. Il est possible que les participant.es aient à partager une chambre, ou encore qu'ils.elles soient hébergé.es en famille d'accueil ;
- Dans certains cas et pour des raisons logistiques, le montant du loyer sera versé directement aux participant.es pour qu'ils.elles paient le propriétaire sur place ;
- **Une assurance voyage**. Le contenu exact de l'assurance voyage se trouve à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2HFiPaV> ;
- Une **compensation financière hebdomadaire** de **250\$** lors de la formation pré-départ. Ce montant sera payé à la fin de chaque semaine.

Contacts :

Ève Bélanger
Responsable du programme de stage
514-982-6606 poste 2278
eve@alternatives.ca

Marianne Archambault-Laliberté
Adjointe au programme de stage
514-982-6606 poste 2222
marianne.laliberte@alternatives.ca